

Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Le Conseil adopte l'extinction de l'éclairage public

En préambule de cette réunion municipale, le Conseil a reçu deux techniciens de la Communauté de communes de la Vallée des Baux - Alpilles venus présenter le projet de collecte des déchets ménagers en porte à porte et du passage à la containerisation individuelle. Cette évolution sera effective début mars 2023. La CCVBA a programmé une campagne de sensibilisation et d'information qui débutera dans les prochaines semaines..

Après plus d'une heure d'explications et de débat, les élus ont ensuite adopté le compte-rendu du Conseil du 12 septembre dernier ainsi que les décisions du Maire prises par délégation.

L'ensemble des délibérations à l'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **La première délibération concernait l'extinction nocturne de l'éclairage public.**
A compter du 15 novembre, les lumières de la commune seront éteintes de 23h à 6h du matin. En effet, la crise énergétique a fait doubler la facture d'électricité de la commune et celle de l'éclairage public devrait encore augmenter de plus de 50% en 2023. Cette limitation est pour l'instant expérimentale pour trois mois. Les Grésouillais seront sollicités pour faire parvenir en mairie leurs remarques à ce sujet. Le délai écoulé et en fonction des retours, le Conseil décidera de maintenir ou non cette extinction. Parallèlement, le programme de remplacement de l'éclairage par des LED se poursuit.
- Le Conseil accepte le don de 8 000 € d'habitants au profit des programmes à destination de l'enfance et la jeunesse. Les élus remercient le donateur pour sa générosité.

FINANCES

- Dans le cadre de « l'Opération Façades », le Conseil attribue la subvention de 80 % (soit 5 935 €) du devis validé par le comité de pilotage pour le ravalement d'un bien situé dans le périmètre autorisé, et sollicite le Département pour l'octroi d'une subvention de 70 % de la somme accordée au particulier, soit 4 154,50 €

INTERCOMMUNALITÉ

- Le Conseil adopte la délibération validant la convention de mise à disposition gratuite d'un broyeur à végétaux par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au profit des Services Techniques. Il permettra de traiter les déchets verts issus des espaces verts communaux afin d'en faire du broyat et de l'utiliser en apport en matière sèche pour l'entretien des plantations
- Une autre convention est approuvée pour la mise à disposition de service d'un agent comptable de la CCVBA pour une mission de service finance/comptabilité afin de pallier l'absence d'un agent communal malade.

- Le SMED 13, coordinateur du groupement des communes d'Arles, Aureille, Barbentane, Boulbon, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maussane, Mollégès, Orgon, Saint-Étienne du Grès, Saint-Rémy de Provence, Tarascon et la CCVBA, a candidaté auprès du jury du programme européen « CEE ACTEE 2 » afin de mutualiser les moyens dans le cadre des économies d'énergie.
Le dossier ayant été sélectionné, une convention de partenariat doit être conclue entre toutes les parties et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Ce programme permettra de financer un réseau d'économies de flux, de réaliser des études technico-économiques, de la maîtrise d'œuvre et l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

URBANISME / AMÉNAGEMENT

- Dans le cadre de la réalisation de l'écoquartier Cours du Loup | Pomeyrol, l'avenant n°3 à la convention d'habitat à caractère multisites entre l'EPF et la commune est adopté. Il permet de proroger de deux années la durée de la convention pour permettre la finalisation de la cession de la propriété de l'EPF à Primosud.

FORÊTS

- Le Conseil décide que trois parcelles de la forêt communale seront mises en coupe en 2023 et que le bois sera vendu de gré à gré.

RESSOURCES HUMAINES

- Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié afin de prendre en compte les évolutions de carrières des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2023, sans augmentation d'effectifs
- Le Conseil adopte l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service santé du centre de gestion des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier pour les agents de visites d'information et de prévention par un médecin ou un infirmier, tous les deux ans.

CULTURE ET TRADITIONS

- Une motion pour le soutien des cultures taurines, espagnole comme camarguaise, est adoptée par le Conseil en réponse au projet de loi qui sera déposé le 24 novembre prochain par le député Aymeric Caron visant à l'abolition de la corrida.

QUESTIONS DIVERSES

Gérard Blanc fait remonter la demande de Grésouillais s'occupant de tombes dans la partie haute du cimetière d'un conteneur à déchets. Dès qu'un conteneur sera disponible, il y sera installé.